

QUESTION REDIGEE : "GESTION MARCHANDISES"

Temps conseillé : 2 h 30 - noté sur 100 points

Il est recommandé de lire la totalité du sujet avant de commencer

Les réponses devront impérativement être portées sur les copies

Le détail des calculs doit être indiqué sur la copie

Les feuilles de brouillon ne seront pas notées

PROBLEME N°1

55 points

M. DUVAL apprend que l'un des hypermarchés du groupe SUPERECO, situé à Poitiers, va augmenter ses approvisionnements.

Titulaire du permis E(C) et de l'attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier de marchandises, et désirant créer son entreprise de transport, M. DUVAL se positionne sur une offre dont les caractéristiques sont les suivantes :

- le marché porte sur une quantité hebdomadaire de 180 palettes à livrer en nombre égal du mardi au vendredi.
- l'heure de livraison, impérative, est fixée à 11 h.
- les envois des mardi, mercredi et vendredi concernent des barils de lessive en poudre ; celui du jeudi, des produits d'entretien divers dont un lot de 21 tonnes de bidons d'eau de javel d'un volume de 5 litres (groupe d'emballage II n° ONU 1791 - soumis à réglementation ADR (accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) et ne relevant pas d'un régime d'exemption.
- les marchandises sont conditionnées sur palettes (non consignées) de dimension 100 x 100 et d'un poids unitaire d'une tonne. Les palettes ne sont pas gerbables.

Les véhicules sont à charger à la plate-forme de Cognac, commune où compte s'installer M. DUVAL, située à 180 km de Poitiers.

Afin de s'assurer un trajet de retour, M. DUVAL a prospecté auprès de divers chargeurs. Il pourrait recharger en milieu de journée à Beaumont la Tricherie, commune située à 20 km de Poitiers, dont la localisation nécessite de re transiter par Poitiers pour rejoindre Cognac. Le fret de retour serait composé de palettes de papier destinées à une imprimerie de Cognac également distante de 180 km de Poitiers.

Les conditions de chargement et de déchargement sont fixées comme suit :

Pour l'hypermarché : chargement et déchargement assurés par les agents de quai.
Le conducteur assiste à ces opérations d'une durée de 45 mn chacune.

Pour le papier : le chargement pourrait avoir lieu avant la pause déjeuner (1h) du conducteur sur place.

Durée du chargement, en présence du conducteur : 45mn.

Déchargement à l'imprimerie par les salariés de celle-ci, dès l'arrivée du véhicule : durée 45 mn. Après le déchargement en présence du conducteur, celui-ci reconduit son véhicule au siège de l'entreprise en fin de journée.

M. DUVAL estime qu'un matériel standard (tracteur + semi-remorque) serait le mieux adapté à ces trafics

Tracteur (2 essieux) : PTRAC = 44 T - PTAC = 19 T - PV = 7 T

Semi-remorque(3 essieux) : PTAC = 32 T - PV = 7,5 T - Longueur utile = 13,20 m

- Largeur utile = 2,45 m

Compte tenu de la proximité de la plate-forme et de l'imprimerie, les trajets entre le « futur » siège de l'entreprise de M. DUVAL et ces 2 sites seraient d'une durée de 15 mn pour la plate-forme (distante de 15 km) et 5 mn pour l'imprimerie (distante de 5 km).

Avant de prendre sa décision, M. DUVAL souhaite procéder à l'analyse de ces offres en termes :

- de moyens
- de faisabilité
- de rentabilité

QUESTION 1 :

Déterminer le nombre de véhicules nécessaires à la réalisation du marché d'approvisionnement de l'hypermarché.

QUESTION 2 :

Compte tenu des impératifs horaires et réglementaires, en sachant que la vitesse moyenne des véhicules sur la relation aller-retour est estimée à 60 km/h, présenter le planning journalier d'un conducteur qui y serait affecté (tableau annexe I).

Préciser la durée du temps de conduite journalière et la durée totale de temps de service de ce conducteur.

D'un point de vue réglementaire, ce planning est-il acceptable ?

ANNEXE 1 (problème n°1 question n°2)

Lieu ou trajet	Heure de départ	Durée	Heure d'arrivée	Activité

QUESTION 3 :

Les livraisons de l'hypermarché SUPERECO sont à assurer chaque semaine de l'année. En revanche, l'imprimerie ferme 5 semaines pendant lesquelles, au retour, le véhicule rejoint directement l'entreprise (trajet retour = 180 km).

Pour évaluer le coût de la rotation sur l'année, M. DUVAL dispose des coûts de référence du CNR et de la convention collective nationale des transports.

A partir des données issues de ces sources et des hypothèses ci-dessous, calculer le coût de revient prévisionnel de la relation aller retour sur l'année.

Données CNR et CCNT

Coût de véhicule (valeur à neuf) :

- Tracteur : 68 000 €
- Semi remorque : 27 000 €

Assurances : 3 400 €/an/véhicule

Taxe à l'essieu : 130 €/trimestre/véhicule

Coûts kilométriques :

- Carburant : 0,25 €/km
- Pneus : 0,03 €/km
- Entretien : 0,07 €/km
0,35 €/km

Coûts de personnel de conduite :

- Salaire brut : 1 500 €/mois (coef. 150 M)
- Charges sociales : 45 %
- Coût d'un repas : 11,45 €

Hypothèses :

M. DUVAL souhaite que son parc de véhicules soit composé à parts égales de véhicules en propriété et de véhicules en crédit bail selon les modalités suivantes :

- Véhicule en propriété financé par emprunt sur 60 mois. Mensualités de remboursement : 1 700 € dont 200 € d'intérêts. Amortissement linéaire sur 5 ans pour le tracteur et 6 ans pour la semi remorque
- Véhicule en crédit bail sur 60 mois – mensualité de 2 % de la valeur à financer

Pour ses prévisions, M. DUVAL se considère comme un conducteur salarié dont l'activité est répartie sur 45 semaines/an. Afin de maintenir la continuité du trafic, il fera appel à l'intérim : coût d'un conducteur intérimaire à la journée : 250 €

M. DUVAL évalue ses charges de structure à 800 €/mois.

QUESTION 4

Sachant que SUPERECO offre un prix de 12,60 € par palette, que l'imprimerie souhaite un forfait par voyage et par véhicule et que M. DUVAL désire réaliser une marge globale annuelle de 12 % de son coût de revient, déterminer le forfait que M. DUVAL pourra proposer à l'imprimerie.

QUESTION 5 :

Dans le cadre de la prévention des accidents du travail, à quelle obligation sera soumise l'entreprise de M. DUVAL dans ses relations avec ses partenaires, pour les opérations de chargement et de déchargement ? Détailler la réponse.

QUESTION 6 :

Concernant les envois de bidons d'eau javel, quels sont les documents spécifiques à prévoir :

- pour le conducteur ?
- pour la marchandise ?

Quelle doit être la signalisation à prévoir sur le véhicule ?

PROBLEME N° 2

45 points

La SARL Transport de Matériaux du Centre (TMC) créée il y a une quinzaine d'années par M. Dumont et son épouse s'est spécialisée dans le transport régional de matériaux pour le secteur des travaux publics (T.P.). Soucieux d'assurer la pérennité de son affaire, M. Dumont a eu pour objectif de maîtriser la croissance de son entreprise qui comptait à la fin de l'exercice 1999, 9 véhicules (PMA > 6 T) et de privilégier la rentabilité. Cette politique lui permettait de dégager sur cet exercice un résultat d'exploitation de 5,4 % de son chiffre d'affaires, soit 65 000 € pour un chiffre d'affaires de 1 200 000 €. Dotée d'un capital social de 15 245 €, la SARL affichait un montant de capitaux propres de 145 000 €.

A l'étroit dans ses anciens locaux, M. Dumont se décida à rechercher un nouvel emplacement pour son entreprise. Terrain et bâtiments furent financés par une SCI qui les loua à la SARL pour un montant annuel de 58 600 €.

Parallèlement, M. Dumont décida de diversifier son activité dans le transport de lots sur le territoire national. Cette stratégie le conduisit à embaucher un commercial et à investir dans deux ensembles tracteur semi remorque en crédit bail sur 4 ans.

Malheureusement, après 4 années de résultats déficitaires, M. Dumont est obligé de reconnaître qu'il a commis une erreur de stratégie et qu'il doit réagir vite pour sauver son entreprise dont les capitaux propres sont, à la fin de l'exercice 2004, négatifs à hauteur de - 144 460 €.

Ayant conservé sa clientèle traditionnelle dans le secteur des TP et la confiance de sa banque, M. Dumont décide de se recentrer sur sa première activité et d'abandonner l'activité de transports de lots à l'origine de ses difficultés.

Il vous demande de procéder à l'analyse des comptes du dernier exercice de son entreprise, joints en annexe (annexe 2) et d'établir une situation prévisionnelle pour le prochain exercice à partir des hypothèses qu'il vous communique.

QUESTION 1 :

Analyse du bilan de l'entreprise

- Calculer :
- le fonds de roulement net global (FRNG)
 - le besoin en fonds de roulement (BFR)
 - la trésorerie nette

QUESTION 2 :

Calculer les délais moyens de paiement des clients et de règlement des fournisseurs. Sachant que le délai de paiement des clients était de 85 jours sur l'exercice précédent, expliquer la variation constatée.

QUESTION 3 :

Analyse du compte de résultat de l'entreprise -

Calculer la valeur ajoutée (VA) et l'excédent brut d'exploitation (EBE) et leur taux. Commenter ces résultats

QUESTION 4 :

Compte de résultat prévisionnel -

A partir des hypothèses ci-dessous, établir le compte de résultat prévisionnel du prochain exercice et déterminer le résultat que peut espérer M. Dumont

Détailler et justifier les calculs. Utiliser le formulaire en annexe 3

NB : Par simplification, on fera abstraction de l'impôt sur les bénéfices.

Hypothèses :

M. Dumont abandonne l'activité transport de lots et revend les deux véhicules qui y étaient affectés. Il licencie l'agent commercial. Il en résultera un arrêt de la sous-traitance, imputable en totalité à cette activité.

Incidences :

- En termes de chiffre d'affaires :

Les 2 véhicules qui réalisaient chacun 110 000 Km par an, représentaient un chiffre d'affaires total annuel de 178 094 €. M. Dumont estime qu'il ne réalisait aucune marge sur ses sous-traitants. Il prévoit d'augmenter ses tarifs de 5 %.

- En termes de charges :

M. Dumont estime que l'arrêt des 2 véhicules entraînera une économie de gazole de 0,25 €/km et d'entretien de 0,07 €/km. Leur part dans les loyers de crédit bail correspondait à 52 200 €.

M. Dumont a décidé de diminuer sa surface d'occupation des locaux afin de réduire les loyers immobiliers. La SCI pourra ainsi louer à un autre locataire les autres bureaux. Coût du nouveau loyer annuel négocié : 18 000 € au lieu de 58 600 €.

Le montant des primes d'assurances, réparti à parts égales entre les véhicules était de 36 000 €.

L'arrêt des 2 véhicules aura également pour conséquence une diminution des frais de déplacement de 30 % et une disparition des péages. Ces deux postes avaient pour valeurs respectives 35 000 € et 25 600 €.

M. Dumont affectait à ces véhicules des conducteurs sous contrat d'intérim. Leur coût annuel représentait 48 900 €.

M. Dumont estime que les autres charges ainsi que les impôts et taxes ne varieront pas de manière significative.

L'agent commercial percevait un salaire annuel brut de 30 000 €. (taux de charges sociales = 45 %). M. Dumont n'envisage pas d'augmentation des salaires de ses conducteurs qui sont supérieurs à ceux de la convention collective.

N'envisageant aucun nouvel investissement, M. Dumont estime que le montant des dotations aux amortissements diminuera de 20 %.

Enfin, pour ce qui concerne les frais financiers, M. Dumont n'envisage pas pour l'instant de mettre fin au contrat qui le lie à une société d'affacturage ni de réduire son recours à l'escompte. Ces frais devraient donc rester au même niveau.

La vente des deux véhicules permettra vraisemblablement de réaliser un résultat exceptionnel de 40 000 €.

QUESTION 5 :

Sachant que le poste "emprunts et dettes financières divers" correspond aux comptes courants d'associés de M et M^{me} Dumont et que le banquier de M. Dumont est prêt à lui accorder un prêt personnel de 100 000 €, pensez-vous que la SARL TMC pourra régulariser, au terme de l'exercice 2005, sa situation au regard de la condition de capacité financière ?

Justifier votre réponse.

ANNEXE 1 (problème n°2 question 1)

BILAN SARL TMC AU 30 SEPTEMBRE 2004

Etat exprimé en €

ACTIF	BRUT	Amortissements provisions	NET	PASSIF	MONTANT
ACTIF IMMOBILISE				CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations incorporelles				Capital social ou individuel	15 245
Concessions brevets droits similaires	1 453	1 155	298	Réserve légale	1 525
Immobilisations corporelles				Report à nouveau	-74 246
Terrains	2 992	439	2 553	Résultat	-88 084
Constructions	1 880	1 880		Provisions réglementées	1 100
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 046	9 993	4 053		
Autres immobilisations corporelles	107 380	65 008	42 372		
Immobilisations financières					
Autres participations	1 093	1 067	26		
Créances rattachées à des participations	686	686			
Autres titres immobilisés	497		497		
Autres immobilisations financières	845		845		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	130 872	80 228	50 644	TOTAL CAPITAUX PROPRES	-144 460
ACTIF CIRCULANT				PROVISIONS POUR R & C	
Stocks et en cours				Provisions pour risques	
Matières premières, approvisionnement	5 685		5 685	Provisions pour charges	
Créances				TOTAL PROVISIONS RISQUES & CHARGES	
Créances clients et comptes rattachés	21 348	1 347	20 002	DETTES	
Autres créances	67 421		67 421	Dettes financières	
Disponibilités	13 712		13 712	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	24 933
Charges constatées d'avance	21 250		21 250	Emprunts et dettes financières divers	6 690
TOTAL ACTIF CIRCULANT	129 416	1 347	128 070	Dettes d'exploitation	
				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 371
				Dettes fiscales et sociales	178 180
TOTAL ACTIF	260 288	81 575	178 714	TOTAL DETTES	323 174
				TOTAL PASSIF	178 714

ANNEXE 2 (problème n°2 question 3)

COMPTE DE RESULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2004

Etat exprimé en €

	MONTANT
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Production vendue (services et travaux)	1 120 824
Total des produits d'exploitation	1 120 824
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de matières et autres approvisionnements	174 941
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	645 262
Impôts, taxes et versements assimilés	25 430
Salaires et traitements	267 643
Charges sociales du personnel	102 292
Dotations aux amortissements :	22 109
Total des charges d'exploitation	1 237 680
RESULTAT D'EXPLOITATION	-116 855
PRODUITS FINANCIERS	
Autres intérêts et produits assimilés	0
Total des produits financiers	0
CHARGES FINANCIERES	
Intérêts et charges assimilées	22 750
Total des charges financières	22 750
RESULTAT FINANCIER	-22 750
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-139 605
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Sur opérations de gestion	492
Sur opérations en capital	103 359
Reprises sur provisions et transferts de charges	449
Total des produits exceptionnels	104 300
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Sur opérations de gestion	3 516
Sur opérations en capital	49 033
Dotations aux amortissements et aux provisions	230
Total des charges exceptionnelles	52 779
RESULTAT EXCEPTIONNEL	51 521
TOTAL DES PRODUITS	1 225 126
TOTAL DES CHARGES	1 313 210
RESULTAT DE L'EXERCICE	-88 084

(1) dont sous-traitance : 141 308 €
 dont loyers de crédit bail : 187 630 €
 dont personnel extérieur à l'entreprise : 48 900 €

ANNEXE 3 (problème n°2 question 4)

COMPTE DE RESULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2005

Etat exprimé en €

	MONTANT
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Production vendue (services et travaux)	
Total des produits d'exploitation	
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de matières et autres approvisionnements	
Autres achats et charges externes	
Impôts, taxes et versements assimilés	
Salaires et traitements	
Charges sociales du personnel	
Dotations aux amortissements :	
Total des charges d'exploitation	
RESULTAT D'EXPLOITATION	
PRODUITS FINANCIERS	
Autres intérêts et produits assimilés	
Total des produits financiers	
CHARGES FINANCIERES	
Intérêts et charges assimilées	
Total des charges financières	
RESULTAT FINANCIER	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	
RESULTAT DE L'EXERCICE	